Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 29 (1951)

Heft: 4

Artikel: Logements pour vieillards indépendants

Autor: Amberger, M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-722448

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Logements pour vieillards indépendants

Directeur M. Amberger, Président du Comité genevois.*

De tous temps on s'est occupé des vieillards. Ce travail incomba à l'assistance publique et à la charité privée, qui d'ailleurs continuent leurs actions. Ensuite est venue notre Fondation qui soutient moralement nos vieillards et intervient financièrement afin d'éviter le recours à l'assistance publique. Puis, diverses lois cantonales et enfin l'Assurance fédérale vieillesse sont entrées en jeu.

Ainsi actuellement le problème est examiné sur des bases beaucoup plus larges et l'on devrait, logiquement, s'acheminer vers des études systématiques et scientifiques de ce vaste sujet. Etudes d'autant plus nécessaires que nous savons que plus du 10% de notre population a dépassé l'âge de 65 ans et qu'à côté de la question économique il y a les faces sociologiques, psychologiques, médicales à examiner et que celles-ci comportent des mesures de prévoyance à prendre.

L'ouvrage remarquable du Dr. Vischer à Bâle que le Comité de direction nous a envoyé et qui a pour titre „Alte Menschen im Altersheim" est une heureuse contribution à ces études.

En attendant des séminaires d'étude sur le plan national, nous sommes heureux de pouvoir parler de ces questions dans nos réunions matinales qui précédent nos Assemblées générales annuelles.

Situation actuelle des points de vue économique et du logement:

Malgré une certaine sécurité économique générale, environ le 35% des vieillards touche l'Aide vieillesse transitoire ou des secours de l'assistance. Il serait aisé de faire le compte de ceux et de celles qui sont hospitalisés — invalides, incurables, faibles d'esprit ou simplement pauvres — mais il est plus difficile de dénombrer ceux

* Exposé fait à l'assemblée générale „Pour la Vieillesse".

qui sont soignés à la maison ou dans des cliniques privées. On peut admettre cependant, malgré les apparences, qu'il s'agit d'un pourcentage assez faible, peut-être 2% ?

Et aujourd'hui les asiles sont devenus trop petits et un peu partout on songe soit à les agrandir, à les améliorer ou à en créer de nouveaux.

Quoi qu'il en soit, la grosse majorité est formée de vieillards à demi valides ou en bonne santé qui vivent chez eux ou chez un membre de leur famille. Il en est qui habitent dans les très nombreuses pensions pour personnes âgées qui se sont créées depuis quelques années.

Il est utile de relever qu'il y a de plus en plus de salariés ou d'anciens salariés qui vivent d'une pension de retraite.

Donc, d'un côté les incurables, les hospitalisés, de l'autre les indépendants ou relativement indépendants.

Notons, en passant, que l'esprit d'indépendance est très développé chez nous et que, d'autre part, les liens et obligations qui devraient unir les enfants aux parents se relâchent de plus en plus.

Logements dans les centres urbains :

Occupons nous des indépendants et essayons de voir comment ils sont logés, ceci particulièrement dans nos villes.

La surpopulation de nos centres urbains a provoqué des assainissements de quartiers, des rectifications de rues, des transformations d'immeubles en bureaux et par conséquent aussi des constructions nouvelles.

Vous savez ce qui se passe. Nos vieilles gens — dans les catégories économiquement faibles — vivaient dans de modestes chambres inconfortables, souvent mal chauffées, mal éclairées, mais propres. Je ne parle pas des logements misérables où étaient réfugiés les vieillards de nationalité étrangère. Et ce n'est que parce qu'ils y étaient contraints par la maladie ou la pauvreté qu'ils sont entrés à l'asile.

Or, ceux qui n'ont pas abdiqué, vivent dans l'austérité, grâce à de modestes pensions et préfèrent leur liberté à la discipline — pourtant si naturelle — de l'asile.

Donc là se pose la question: n'y a-t-il pas quelque chose à faire en faveur de ces personnes pour les loger décemment et à un prix en rapport avec leurs ressources?

D'autre part les conditions de vie dans certains milieux sont intolérables, surtout moralement, pour les vieillards. De jeunes ménages profitent de la mère ou du père d'une façon abusive; la chambre la moins bonne leur est réservée (d'ailleurs bien des situations semblables se répètent à la campagne et à la montagne et nous sommes souvent les témoins muets de traitements de ce genre).

Quant à la liberté nous admirons cet instinct qui, grâce à un conservatisme acharné, souvent simplement par un attachement aux souvenirs du passé, leur permet d'endurer des conditions de vie dont nous ne voudrions pas.

Or, notre Fondation qui protège les vieillards, devrait pouvoir intervenir et permettre aux expulsés et aux exploités de finir leurs jours sans amertume.

Enfin, en examinant le problème du logement dans son ensemble, il est apparu que beaucoup de vieilles personnes — seules ou mariées — occupent de grands appartements beaucoup trop vastes pour elles. Ces logements se justifiaient lorsque les enfants étaient dépendants des parents — mais maintenant ils se sont établis ailleurs. Aujourd'hui l'entretien de tels appartements est trop fatigant et est devenu un problème et un souci pour leurs occupants.

D'ailleurs les vieillards qui acceptent l'idée du changement de logis ne trouvent rien ailleurs sinon des appartements minuscules et beaucoup trop chers! Alors ces personnes, de la classe moyenne, restent dans le grand appartement qui aurait pu être occupé par une famille plus nombreuse.

Donc là aussi peut se poser la question: Notre Fondation peut-elle aider à trouver une solution judicieuse à ce problème?

Et les retraités, qu'en est-il?

Dès 65 ans révolus leurs revenus diminuent de 40% et leurs frais généraux risquent plutôt d'augmenter (sans parler de leurs occupations habituelles et peut être de leur logement qu'il faut quitter).

Là aussi il y a un problème qu'il nous faut examiner, une solution à trouver.

Cette solution existe, car ces problèmes se sont posés dans d'autres pays que le nôtre — je cite comme exemples l'Angleterre et les Pays Bas.

Il est facile d'en avoir les données techniques et ces solutions ne sont pas au dessus de nos moyens.

Logements à Genève:

Voici le résultat, les expériences faites à Genève.

Chez nous la question des asiles a été résolue. On songe aussi à des agrandissements.

Cependant les circonstances ont voulu qu'un quartier de taudis a du être complètement démoli.

Une „Fondation des logements pour personnes agées ou isolées" fut créée. 165 appartements d'une pièce et demi sont, depuis 1931, c'est à dire depuis 20 ans, loués à des économiquement faibles — à des non résignés! L'expérience est concluante au point qu'il y a aujourd'hui 200 personnes inscrites en dehors des locataires actuels. D'autre part, depuis 4 ans, nous avons 38 logements de 3 pièces et demi loués à des couples jouissant d'une modeste retraite. Au total 241 personnes vivent indépendantes. Les seules conditions d'admission sont d'être âgé d'environ 65 ans et de remplir les conditions économiques prescrites.

Ainsi l'on peut proposer la conception suivante:

a) réserver les asiles aux malades et aux incurables ainsi qu'à ceux (les hommes surtout) qui ne savent

pas tenir leur ménage;

b) créer des appartements modestes pour isolés et pour couples;

c) prévoir des appartements pour les petits retraités, les intellectuels, toute personne ayant toujours rempli ses devoirs de bon citoyen mais qui se trouve particulièrement atteinte par l'inflation.

Mesdames, Messieurs, nous sommes limités par le temps et je ne puis entrer dans des considérations techniques d'emplacement, de disposition de locaux, de facilités de travail, de financement.

Propositions. Permettez moi cependant quelques propositions.

Si nos comités ne peuvent, individuellement, s'instituer comme maître de l'ouvrage, comme constructeurs, étudions au moins le problème et soumettons à nos autorités municipales les besoins qui se font jour en affirmant que, dans l'ensemble de la politique du logement, il y a lieu de concevoir des appartements pour vieillards. C'est à la faveur de lois de constructions de logements pour économiquement faibles qu'il faudrait intervenir. Il s'agit donc d'une politique d'influence.

Les édiles de la ville de Zurich se sont lancées sur cette voie . . . a qui le tour maintenant?

Les Fondations qui ont des capitaux propres pourraient participer en prêtant de l'argent sous forme d'hypothèque ou même à fonds perdus.

Celles qui ont hérité d'immeubles pourraient les faire transformer en appartements pour nos indépendants impénitents.

En conclusion, nous croyons, Mesdames et Messieurs, que tant que nous aurons pu préserver la dignité de quelques uns de nos vieillards, nous nous serons rapprochés du but réel de notre Fondation.